

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 avril 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 2820)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 220

présenté par

Mme Bonnivard, M. Saddier, M. Hetzel, M. Brun, M. Le Fur, Mme Meunier, M. Viala, M. Sermier, M. Di Filippo, Mme Bazin-Malgras, Mme Anthoine, Mme Louwagie, Mme Dalloz, Mme Corneloup, Mme Duby-Muller, M. Lurton, Mme Marianne Dubois, Mme Le Grip, M. Forissier, M. Verchère, Mme Poletti, M. Vatin, M. Jean-Claude Bouchet, Mme Genevard, M. Abad et M. Descoeur

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 9, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement dans les trois mois qui suivent la promulgation de la présente loi un rapport sur la mise en œuvre d'un fonds de soutien spécifique en faveur du personnel des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) ont fait montre, depuis le début de l'épidémie de Coronavirus- Covid-19 d'un engagement total auprès des personnes âgées dont elles ont la charge.

On dénombre de nombreux malades infectés par le covid-19 parmi ces personnels, tout comme chez les agents hospitaliers.

Comme ces derniers, les personnels des EHPAD sont en première ligne depuis le début de l'épidémie et devraient pouvoir bénéficier d'une prime défiscalisée et désocialisée de 1 000 €.

Cet amendement demande la remise d'un rapport au Parlement dans les trois mois afin de mettre en œuvre un fonds de soutien spécifique en faveur du personnel des EHPAD.